
L'analyse de décision

par Stéphanie Boutin, Michelle Cumyn et Mélanie Samson

L'analyse de décision est un exercice permettant d'étudier un jugement de manière approfondie, afin d'en retenir l'essentiel. La préparation d'une analyse écrite peut être réalisée à des fins personnelles ou pour communiquer l'information à autrui. Une fois la méthode maîtrisée, elle peut être appliquée plus sommairement pour lire et résumer la jurisprudence. Par exemple, il est possible de surligner les passages pertinents du jugement qui correspondent aux principaux éléments de l'analyse à l'aide de couleurs.

L'analyse comprend généralement les éléments suivants : la référence (1), la nature du litige (2), les faits (3), l'historique judiciaire (4), les questions en litige (5), les prétentions et arguments des parties (6), les conclusions (7), les motifs (8) et les commentaires personnels (9).

1 La référence

La référence complète doit être fournie, afin qu'il soit facile de repérer la décision ou de la citer¹.

2 La nature du litige

Les éléments suivants devraient être précisés, s'il y a lieu, pour rendre compte de la nature du litige : le tribunal saisi, la nature de la demande, les parties, la représentation des parties et le régime juridique applicable. Il convient d'indiquer, par exemple, s'il s'agit d'une action personnelle ou réelle, d'un appel, d'un pourvoi en contrôle judiciaire ou d'une action collective. Le cas échéant, il est important de préciser si le mineur est représenté en

¹ Voir la capsule suivante sur l'intégration de la jurisprudence :
<https://www.redactionjuridique.chaire.ulaval.ca/sites/redactionjuridique.chaire.ulaval.ca/files/integration-jurisprudence-vf.pdf>

justice par son tuteur ou le salarié par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). S'il y a lieu, il est parfois pertinent de mentionner la présence d'intervenants, notamment en matière constitutionnelle où ils peuvent avoir un rôle déterminant.

3 Les faits

Parmi les faits établis par le juge de première instance à partir de la preuve, il faut retenir ceux qui sont essentiels au regard des questions en litige.

4 L'historique judiciaire

L'historique judiciaire est un résumé succinct des décisions et des motifs des instances antérieures. Dans certains cas, il peut être approprié de relever également les décisions interlocutoires rendues en cours d'instance.

5 Les questions en litige

Les questions en litige englobent les questions de fait et de droit. Elles sont souvent énoncées explicitement dans la décision. Dans le cas contraire, il est possible de les reconstituer à partir des arguments présentés par les parties.

6 Les prétentions et les arguments des parties

Il convient de résumer avec concision les prétentions des parties quant aux faits et leurs arguments quant au droit. Autrement dit, il s'agit de présenter leur opinion sur le droit, son application aux faits et la solution qui devrait être retenue en l'espèce. Cet exercice permet de bien situer le litige. Certains arguments sont présentés à titre principal alors que d'autres le sont à titre subsidiaire.

7 Les conclusions

Avant d'aborder les motifs, il faut présenter sommairement la décision rendue, soit le dispositif. Dans un procès civil, l'action ou la requête est accueillie ou rejetée. Le montant des dommages et intérêts fait également partie du dispositif, le cas échéant. Dans un procès pénal, le tribunal déclare l'accusé coupable ou l'acquitte.

8 Les motifs

L'élément central de l'analyse d'une décision consiste à présenter le raisonnement du tribunal. Les motifs correspondent aux arguments juridiques sur lesquels repose la décision rendue. Les motifs s'appuient sur la législation, la jurisprudence ou la doctrine. Ils constituent l'application du droit aux faits. Ils permettent de répondre aux questions en litige et de justifier la décision rendue.

Les motifs peuvent être unanimes, majoritaires, concurrents ou dissidents. Plusieurs formations siègent en nombre impair variant de trois à neuf juges pour les tribunaux d'appel. Les jugements de la Cour d'appel et de la Cour suprême conduisent parfois à des motifs qui divergent de la majorité, soit les motifs concurrents et les dissidences. Les juges minoritaires proposent une solution différente ou affirment leur accord avec le dispositif, mais pour des motifs différents de ceux de la majorité. Malgré le fait que leur raisonnement n'a pas été appliqué en l'espèce, il se révèle important de tenir compte de l'opinion dissidente ou concurrente puisqu'elle sera parfois la source d'un revirement jurisprudentiel. À la Cour d'appel, l'opinion dissidente ou concurrente peut également ouvrir la voie à un renversement du jugement de la majorité par la Cour suprême.

9 Les commentaires personnels

Les commentaires personnels complètent l'analyse. Ils peuvent prendre la forme d'une appréciation critique ou d'une mise en parallèle avec d'autres décisions.

Références suggérées

Belleau, Marie-Claire, « Grille d'analyse jurisprudentielle », en ligne (pdf) : fd.ulaval.ca/premier-cycle/sites/modules.fd.ulaval.ca/premier-cycle/files/Grille%20d%E2%80%99analyse%20jurisprudentielle_2.pdf

Gardner, Daniel et Dominique Goubau, *Guide de la dissertation juridique*, Québec, Faculté de droit, Université Laval, 2018, aux pp 26-28 en ligne (pdf): fd.ulaval.ca/sites/fd.ulaval.ca/files/guide-dissertation-septembre-2018.pdf.

Laprise, Gisèle, *Les outils du raisonnement et de la rédaction juridiques*, Montréal, Thémis, 2000.

Ringuette, Josée, *Petit manuel de rédaction juridique à l'usage des étudiants en droit*, Montréal, Thémis, 2009.

Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon

Faculté de droit, Université Laval
Pavillon Charles-De Koninck, local 6257
1030, avenue des Sciences-Humaines
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA

Courriel : crj@fd.ulaval.ca
Twitter : [@CRI_LP_Pigeon](https://twitter.com/CRI_LP_Pigeon)

*Capsule mise à jour le 18 août 2020.